



ORGANISATION (à conserver) PUCES des COUTURIERES et LOISIRS CREATIFS

ORGANISATEUR : *Association des Familles du Pays de LIFFRE (AFPL)*

Renseignements : 06 88 85 42 51

Mail : asso.afpl@gmail.com

Site : <http://www.afpl-asso.fr>

ORGANISATION

ARTICLE 1 : VENDEURS

Les puces sont **exclusivement réservées aux particuliers.**

ARTICLE 2 : VENTE

Est autorisé à la vente tout article en rapport avec les arts textiles et les loisirs créatifs, comme la couture, la broderie, la peinture, le scrapbooking, cartonnage, art floral...

La vente ne concerne pas les objets finis mais uniquement les matières premières. Les organisateurs se réservent le droit de les faire retirer de la vente.

ARTICLE 3 : STANDS

L'organisateur met à disposition de l'exposant des tables selon le nombre demandé lors de l'inscription ainsi que des chaises.

ARTICLE 4 : INSTALLATION

L'exposant n'est pas autorisé à installer tout autre support de présentation, grilles, tables, portants pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement, aucun changement n'est autorisé sauf cas particulier et avec l'accord des organisateurs. Seule l'association fournira les tables.

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font d'avance, en nous envoyant par voie postale ou mail le bulletin d'inscription dûment complété et signé avec le règlement par chèque ou par virement. Il n'y a pas d'inscription le jour de l'évènement.

Prix des tables : (prix par table) règlement par chèque à l'ordre de « AFPL » à envoyer à l'inscription

1 jour : 80cm X 1m20 = 4€

2 jours : 80cm X 1m20 = 6€

ARTICLE 6 : SECURITE

Les règles de sécurité doivent être respectées : en particulier les accès « sorties d'urgence » et « les allées » pour lesquelles aucun objet ne doit entraver la circulation.

ARTICLE 7 : TENUE DES STANDS ET HORAIRES

Les exposants tiendront leur propre stand durant la totalité de la vente **et sont tenus de rester jusqu'à la fin de la manifestation** pour ne pas léser les visiteurs et désorganiser les puces.

Ouverture au public : Vendredi 25-09-2026 de 13H à 19H

Samedi 26-09-2026 de 10H à 13H

ARTICLE 8 : MISE EN PLACE DES EXPOSANTS

La mise en place des exposants se fera de 10h à 13h le vendredi et de 8h30 à 10h le samedi

Les tables et chaises auront été installées au préalable.

Merci de prévoir vos diables personnels pour le transport de vos paquets.

ARTICLE 9 : LIEU

Les puces se dérouleront à l'AQUAZIC centre culturel (piscine) de LIFFRE dans la salle polyvalente 3 rue Pierre de Coubertin 35340 LIFFRE

ARTICLE 10 : PERTE – VOL – DEGRADATION

L'organisateur ne pourra être tenu responsable des éventuelles pertes, vols ou dégradations des marchandises subies par l'exposant.

ARTICLE 11 : PROPLETE

L'exposant s'engage à laisser l'emplacement qui lui a été attribué propre, libre de tout détritrus et en l'état où il l'a trouvé. Toute dégradation sera à sa charge.

ARTICLE 12 : ANNULATION

Toute inscription qui ne sera pas annulée trois jours avant la manifestation (soit avant le 22 septembre 2026) ne pourra prétendre à remboursement, sauf cas de force majeure sur présentation d'un justificatif (certificat médical par exemple).

ARTICLE 13 : RESPECT DU REGLEMENT

Tout exposant ne respectant pas le présent règlement ou dont le comportement serait contraire au bon déroulement de la manifestation, se verra exclu sans pouvoir prétendre à remboursement de la somme versée.

ARTICLE 14 : RESPECT DE LA LEGISLATION

L'exposant s'engage à respecter la législation en vigueur concernant les braderies notamment l'Article L310-2 du code de commerce.

Extrait de l'article L310-2 : Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus.

ARTICLE 15 : CONVIVIALITE

Vente de gâteaux et boissons.

Dans un souci de réduire votre impact écologique, pensez à apporter votre tasse ou mug.